

L'ACCÈS À NOS FORMATIONS

Modalités et délai d'accès

- Entretien préalable (présentiel téléphone ou visio) pour analyse du besoin et vérification des pré requis (si besoin)
 - Contractualisation : envoi de la proposition
- Les actions de formation sont disponibles sous un délai de 3 mois.

Contact : pédagogique / administratif / handicap

Sabrina BANNIER
Mail : sabrinabannier@gmail.com

Téléphone : 06 92 74 01 04

Accueil aux personnes en situation de handicap (PSH)

Action Développement peut proposer des aménagements pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. **Sollicitez-nous pour les modalités (voir site internet si besoin)**

Locaux

Formation réalisée en salle et en présence :

- **Intra entreprise** : Le client s'engage à mettre à disposition de l'intervenant une salle de formation, ainsi que des équipements tels que : Vidéo projecteur, tableau blanc ou paperboard, connexion internet.
- **Inter entreprise** : Action Développement met à disposition des locaux et les équipements nécessaires à l'animation de l'action de formation. Nous prenons en compte la situation géographique (distance, parking, accès aux PMR..) pour le confort des stagiaires.

Formations réalisées à distance et en visio:

- **Les engagements d'Action Développement** : Zoom ou meet ou adaptation à la demande du commanditaire (envoi du lien de connexion) partage de document, pour chaque séance synchrone, si nécessaire appel de l'intervenant 10 min avant la première séance pour assistance à la connexion et la prise en main de la solution.
- **Les engagements de l'entreprise** : Les participants doivent disposer d'un local adapté à la formation (salle/bureau permettant de s'isoler) et équiper d'internet, un ordinateur / tablette et messagerie électronique.